



**SERVICE DE PRÉVENTION
& DE SANTÉ AU TRAVAIL INTERENTREPRISES**
DE SAÔNE-ET-LOIRE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

Siège Social de l'Association MT71 :

Adresse : 15 Rue Gabriel Lippmann - 71 100 Chalon-sur-Saône

Tél : 03 85 97 29 00

SIRET : 778 562 843 00285 - Code APE : 8621 Z

SOMMAIRE

1. CARACTERISTIQUES DU SERVICE	4
1.1 Raison sociale	4
1.2 Adresse du Siège Social	4
1.3 Compétence territoriale et professionnelle	4
1.3 Certification	4
1.5 Secteurs	5
1.6 Maillage territorial.....	6
2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	8
2.1 Composition du Conseil d'Administration au 01/01/2026.....	8
2.2 Composition de la Commission de Contrôle au 01/01/2026	9
2.3 Personnel du Service au 1/1/2026	10
2.4 Evolution du personnel (ETP)	12
2.5 Organigramme du service au 1 ^{er} janvier 2026	13
2.6 Pyramides des âges MT71	14
2.7 Indice égalité Femmes / Hommes	14
3. ENTREPRISES ADHERENTES ET SALARIES	15
3.1 Caractéristiques du SPSTI - Entreprises.....	15
3.2 Caractéristiques du SPSTI – Salariés	16
3.3 Adhésions et radiations dans l'année	17
3.4 Adhésions par secteur d'activité et taille d'entreprise	18
4. REALISATION DE L'OFFRE SOCLE DE SERVICES	19
4.1 Suivi de l'état de santé	19
4.1.1 Visites réalisées sur l'année	19
4.1.3 Détail de l'activité médicale par acteur.....	23
4.1.4 Examens complémentaires réalisés en interne	24
4.1.5 Prescriptions émises.....	25
4.1.6 Réorientations	26
4.1.7 Durée des visites, délais de reconvocation des salariés.....	27
4.1.8 Statistiques sur les convocations & l'absentéisme	28
4.1.10 Projection sur l'activité médicale	30
4.2 Actions en milieu de travail & Prévention.....	31
4.2.1 Actions de prévention en milieu de travail	31

4.2.2 Fiches d'entreprises : taux de couverture	33
4.2.3 Couverture des actions en prévention primaire	34
4.2.4 Actions de sensibilisations et des formations	35
4.3 Prévention de la désinsertion professionnelle.....	38
4.3.1 Indicateurs d'activité de la cellule PDP	38
4.3.2 Préconisations d'aménagement de poste et Inaptitude.....	42
4.4. Offre complémentaire.....	43
4.5 Offre supplémentaire	43
4.5.1 Les dirigeants non salariés, indépendants et autoentrepreneurs.....	43
4.5.2 Amarok e-santé	44
5. PROJET DE SERVICE	45
5.1 Présentation	45
6. PLAN D'ACTIVITE MT71 2026	47
7. GESTION FINANCIERE	48
7.1 Coût annuel de revient par salarié en 2025	48
7.2 Cotisations au 1.1.2025	48
7.3 Compte de fonctionnement de l'exercice 2025.....	50
7.4 Bilan de l'exercice 2025.....	52

1. CARACTERISTIQUES DU SERVICE

1.1 Raison sociale

MT 71 « Service interentreprises de prévention et de Santé au Travail de Saône-et-Loire »

1.2 Adresse du Siège Social

15, rue Gabriel Lippmann- CS 30161 - 71104 Chalon-sur-Saône Cedex

Téléphone : 03 85 97 29 00

Courriel : contact@mt71.fr / Site internet : <http://www.mt71.fr>

1.3 Compétence territoriale et professionnelle

Compétence géographique : L'ensemble du département de Saône et Loire.

Compétence professionnelle : Dans les entreprises et établissements prévus à l'article L. 4111-1, alinéas 1 et 2 du Code du Travail, à l'exception des entreprises et établissements agricoles et des entreprises et établissements dépendant des caisses de congés payés instituées dans le cadre des articles D. 3141-12 et suivants du Code du Travail. Le Service de Santé au Travail de ces professions du Bâtiment et Travaux Publics est assurée par le Service Professionnel BTP de Charnay-les-Mâcon qui a fusionné courant 2023 avec les Services du BTP de Côte d'Or et de Franche-Comté.

1.3 Certification

MT71 a obtenu la certification AFNOR SPEC 2217 le 7 juillet 2025.



1.5 Secteurs

Nombre de secteurs géographiques : 3

📍 **Morvan & Charollais** : Autun – Le Creusot – Montceau – Montchanin – Gueugnon – Vitry-en-Charollais – Charolles – Chauffailles – La Clayette – Marcigny – Bourbon-Lancy

📍 **Bresse & Mâconnais** : Mâcon – Cluny – Louhans – Cuisery

📍 **Chalonnais** : Chalon – Buxy – Pierre de Bresse

Secteurs professionnels : Tous, **sauf** BTP et Agriculture.

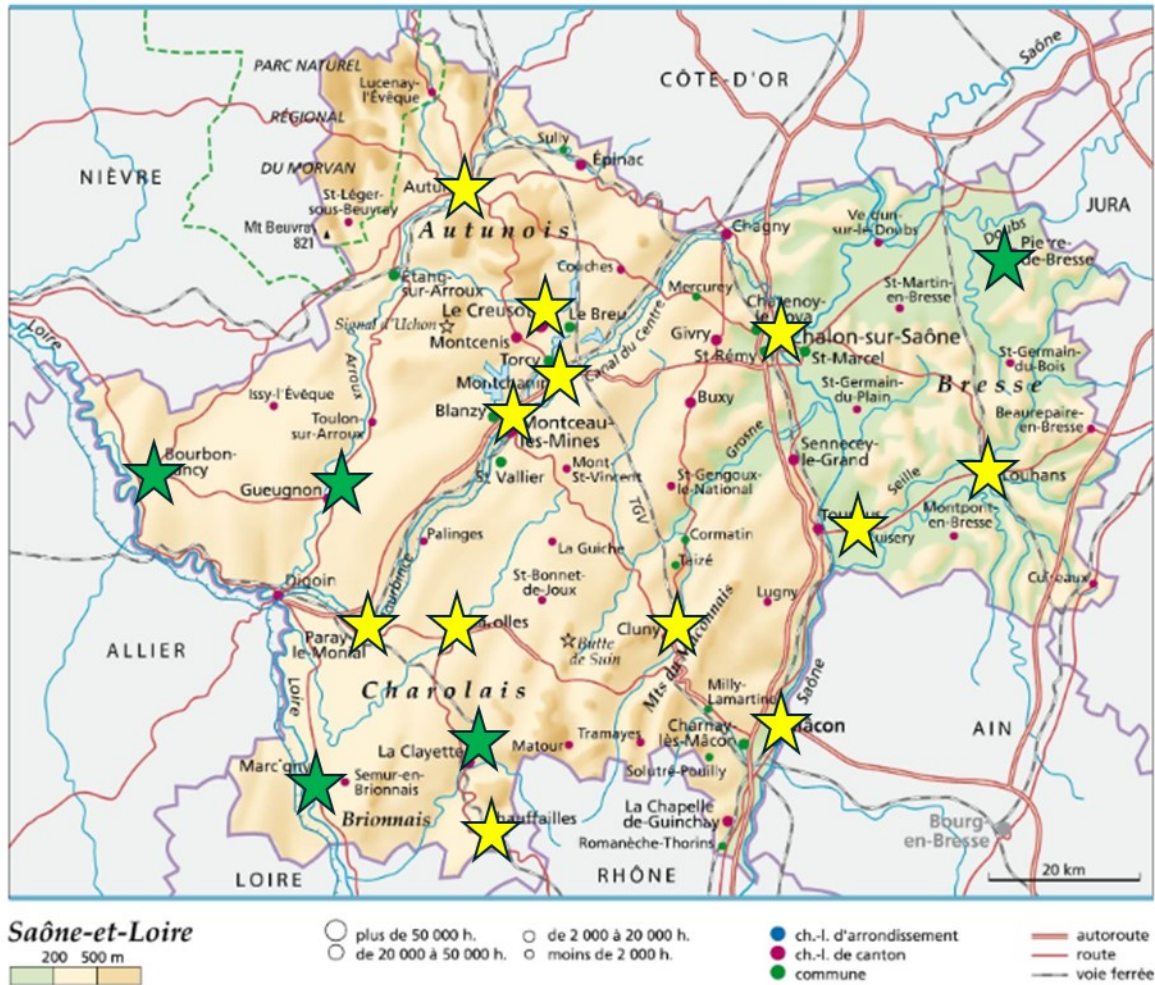
Nombre de secteurs intérimaires : Identique aux secteurs géographiques.

Secteur Nucléaire : **MT71** est habilité à assurer la **surveillance médicale** des salariés des entreprises extérieures intervenant dans les **INB** (*installations nucléaires de base, EDF*).

Les Agréments de nos Secteurs Médicaux ont été renouvelés le 19 juin 2021 par la DREETS de Bourgogne Franche-Comté pour une période de 5 ans, un dossier de renouvellement est à prévoir en 2026.

1.6 Maillage territorial

Saône-et-Loire



Installations permanentes (centres fixes)

Chalon sur Saône, Mâcon, Paray le Monial, Autun, Le Creusot, Montchanin, Montceau-les-Mines, Charolles, Chauffailles, Cluny, Cuisery, Louhans

Sites éloignés de ses installations permanentes (centres annexes)

Pierre de Bresse, Bourbon Lancy, Gueugnon, Marcigny, La Clayette

Installations d'une entreprise adhérente

Quelques grandes entreprises du département disposent d'infirmières d'entreprise ou mettent à disposition des locaux médicaux pour la réalisation sur site des suivis individuels de santé au travail : Industeel, Alstom, Safran, Daumat, Thermodyn, Séva, LDC, Bigard, Michelin, Verralia et la polyclinique de Mâcon.

Le maillage territorial de l'association permet une couverture en proximité de ses adhérents. Plus de 95% des entreprises suivies se situent à 30 minutes ou moins d'un centre fixe ou annexe de MT71.

A noter que fin décembre 2025 les centres et annexes de Charolles, Marcigny, Bourbon-Lancy et Buxy ferment, dans le cadre de l'actualisation de son maillage territorial entre centre (30 minutes) et d'un plan d'économies proposé par le Conseil d'Administration et approuvé en Assemblée Générale.

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

2.1 Composition du Conseil d'Administration au 01/01/2026

Le Conseil d'Administration a été renouvelé le 31 mars 2022, pour se mettre en conformité avec la loi du 2 août 2021 pour une durée de 4 ans.

Collège employeur : 10 membres désignés par les organisations patronales	
Sylvie BARTHEL	MEDEF
Jenny BELKEBIR	MEDEF
Nathalie HOEL	MEDEF
Julien BENI	MEDEF
Laurent REGNAULT DU MOTTIER	MEDEF
Christelle SCIOT	MEDEF
Olivia LHOUMEAU	CPME
Laurent MANUEL	CPME
Alban MOREAU	CPME
Aurélien BRY	U2P

Collège salarié : 10 membres désignés par leurs organisations syndicales	
Rodolphe ROYER	CFDT
Odile CHAUDAGNE	CFDT
Sébastien RATEAU	CFDT
Christine VITU	CFTC
Alain GAILLARD	CGT
Olivier SIXDENIER	CGT
Pascal RAVE	CGT
Vincent CALABRETTA	FO
Jean-Philippe GEREAU	FO
Frédéric BESACIER	CFE-CGC

Le bureau du Conseil d'Administration de MT71 :

Nom	Fonction
Sylvie BARTHEL	Présidente
Christine VITU	Vice-Présidente
Odile CHAUDAGNE	Trésorière
Frédéric BESACIER	Vice-trésorier
Laurent MANUEL	Secrétaire
Laurent REGNAULT DU MOTTIER	Vice-secrétaire

2.2 Composition de la Commission de Contrôle au 01/01/2026

Collège employeur : 5 membres	
Désignation en cours	U2P
Laurent MANUEL	CPME
Laurent REGNAULT DU MOTTIER	MEDEF
Julien BENI	MEDEF
Alban MOREAU	CPME

Collège salarié : 10 membres	
Rodolphe ROYER	CFDT
Odile CHAUDAGNE	CFDT
Sébastien RATEAU	CFDT
Christine VITU (Présidente de la commission)	CFTC
1 désignation en cours	CGT
Olivier SIXDENIER	CGT
Pascal RAVE	CGT
Vincent CALABRETTA	FO
Jean-Philippe GEREAU	FO
Frédéric BESACIER	CFE-CGC

Médecins du Service représentant leur secteur	
Détermination en cours	Chalonnais
Docteur Laurence DAUBIGNEY	Morvan - Charollais
Docteur Blandine VERRIELE	Mâconnais

La répartition des représentants des salariés a fait l'objet d'un accord le 7 février 2013 entre le président du service et les organisations syndicales, conformément à la réglementation.

2.3 Personnel du Service au 1/1/2026

Métier / Service	Nombre	ETP
Médecins	27	24,8
Infirmiers de santé au travail (2)	26	24,9
Assistants	44	40,8
<i>Dont secrétaires médicales (*)</i>	31	27,5
<i>Dont conseiller en prévention des risques professionnels (*)</i>	17	13,3
Autres préventeurs	15	13,4
<i>Dont IPRP (**)</i>	8	7,6
<i>Dont cellule de prévention désinsertion professionnelle (**)</i>	4	3
<i>Dont formateurs</i>	3	2,8
Fonctions supports	13	12,5
Total	125	116,4

(*) 4 assistantes au profil mixte secrétaire médicale et conseiller en prévention des risques professionnels

(**) le psychologue intervient également dans la cellule PDP

Les recrutements de médecins, diplômés ou non en médecine du travail sont difficiles, du fait d'une pénurie médicale liée à une démographie défavorable, un déficit de formation initiale, amplifié par un département dont la densité médicale est inférieure à la moyenne nationale avec des écarts importants sur notre territoire et par le fait que la Chaire de Médecine du Travail à Dijon est désormais fermée.

L'embauche d'infirmiers se stabilise, des recrutements sont néanmoins programmés chaque année pour faire face aux premiers départs en retraite sur cette profession et à un turn-over de deux à trois infirmiers chaque année.

Faits marquants de l'année 2025 :

❖ Ressources médicales :

- Embauche de 3 collaborateurs médecin sur le deuxième semestre 2025 sur Macon et Chalon
- Recrutement d'un médecin du travail sur le Charollais sur le quatrième trimestre 2025
- Arrivée d'un médecin PADHUE en juin 2025 (Montceau)

Grâce à ces recrutements l'association a pu compenser les départs de l'années 2024.

❖ Renforcement de la PDP :

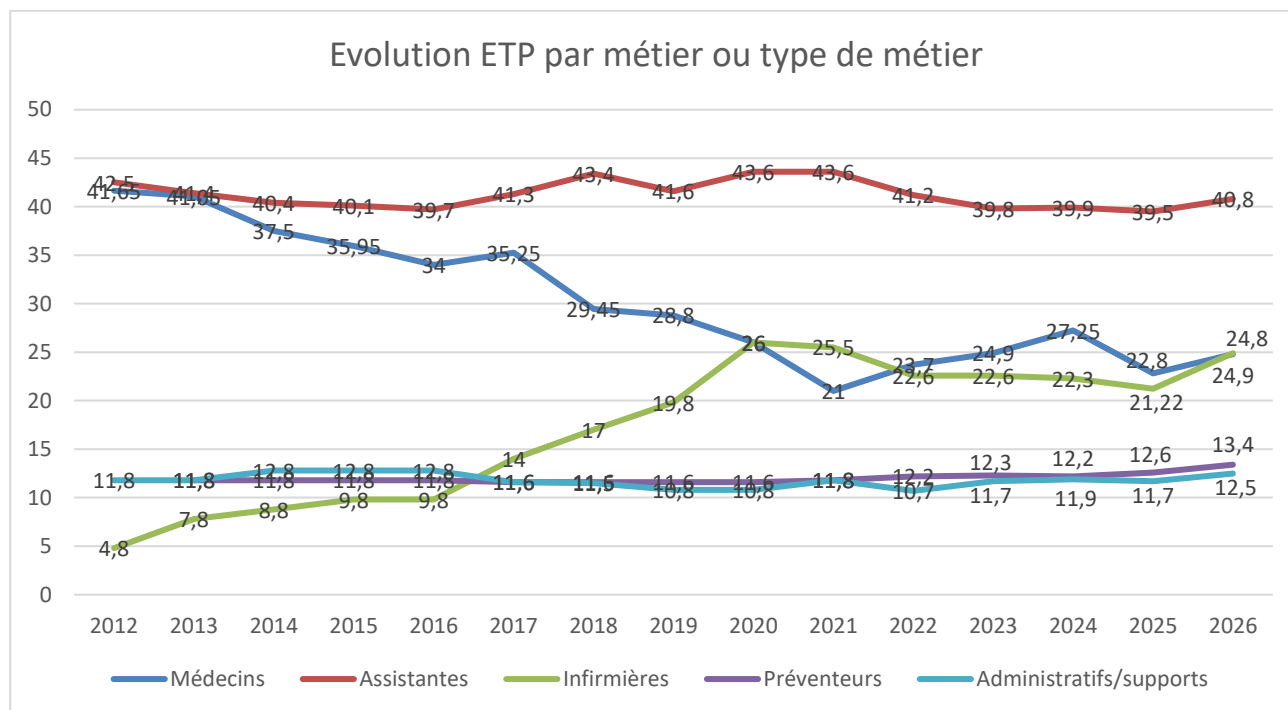
La création d'un second poste d'Assistant Social a été acté dans le budget 2025 et s'est concrétisé par une embauche au cours de l'été 2025, néanmoins le poste est à nouveau à pourvoir en 2026.

❖ Organisation du pôle prévention :

Acté fin 2024, l'organisation du pôle prévention a été décliné opérationnellement sur le premier semestre 2025. Jusqu'alors managés par les médecins du travail, un pôle prévention est constitué, avec l'embauche d'un responsable technique. Celui-ci a pour mission la coordination et l'animation des actions collectives de prévention du projet de service, le management des IPRP, l'uniformisation des pratiques, le suivi de l'application de la démarche qualité notamment.

Désormais, pour chacun des secteurs un ergonomiste et un toxicologue interviennent sur le terrain, encadré par le responsable de pôle.

2.4 Evolution du personnel (ETP)



Cette courbe représente l'évolution des ETP (Équivalents Temps Plein) par métier ou type de métier entre 2010 et le 1^{er} janvier 2026. Voici une analyse des tendances observées :

1. Médecins (courbe bleue) :

- Forte baisse depuis 2010 (43,5) jusqu'en 2019 (28,8), avec une chute notable après 2016.
- Stabilisation autour de 25 ETP, (24,9 en 2026)

2. Assistantes (courbe rouge) :

- Relativement stable dans le temps, stabilisé autour de 40 ETP

3. Infirmières (courbe verte) :

- Forte croissance depuis 2010 (3) jusqu'en 2019 (26).
- Stabilisation autour de 25 ETP (24,8 en 2026)

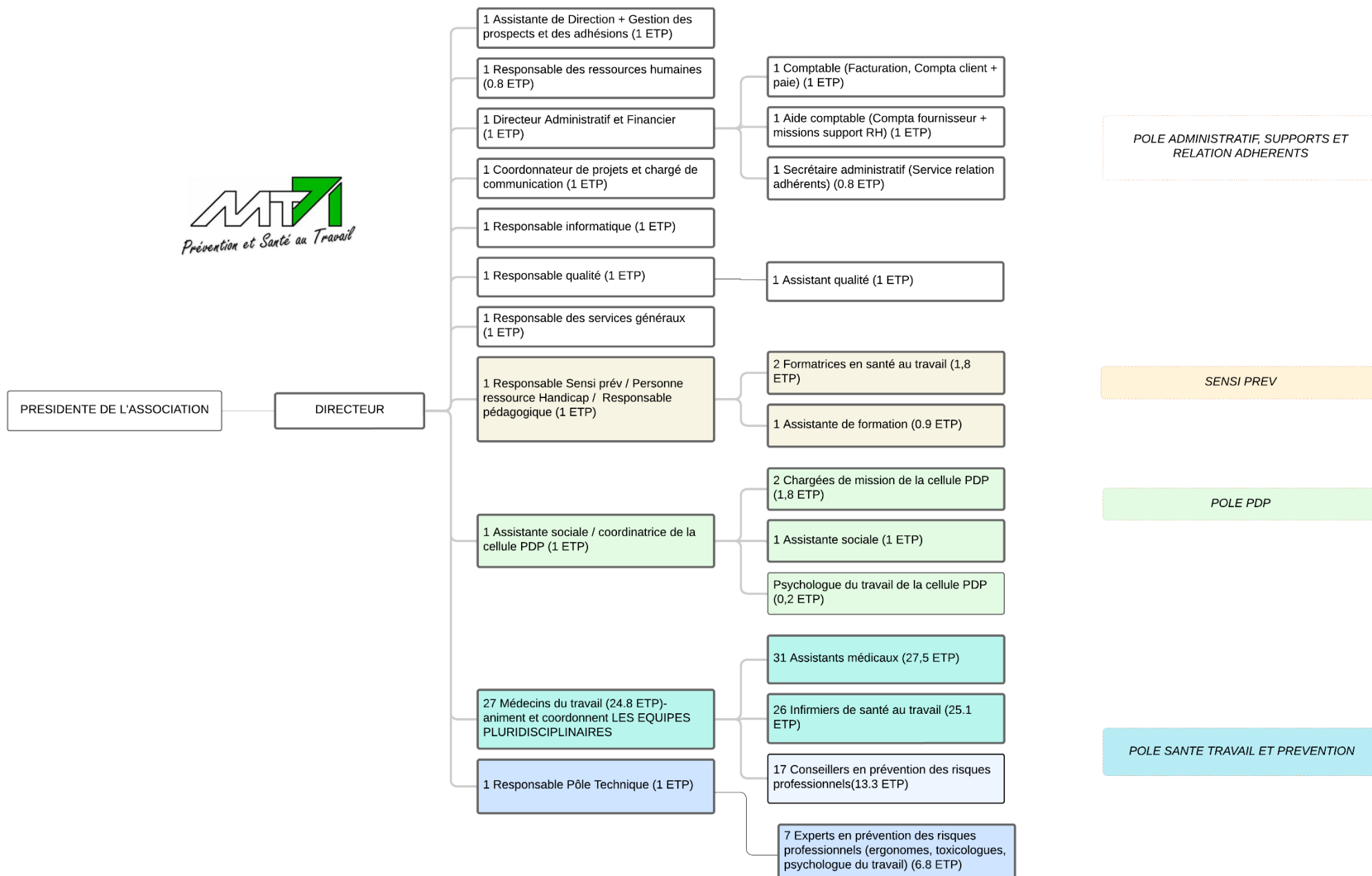
4. Préventeurs (courbe violette) :

- Stable depuis de nombreuses années autour de 12 ETP
- Progression depuis 2 ans avec la montée en charge de la PDP et de la structuration du pôle technique

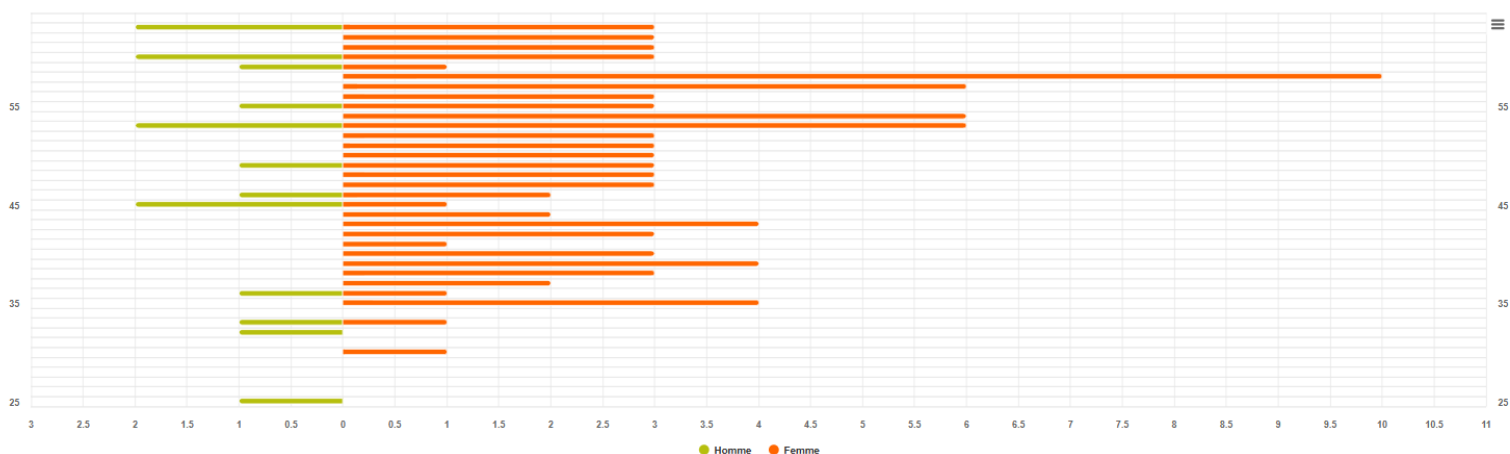
5. Administratifs/supports (courbe turquoise) :

- Léger accroissement sur ces 4 dernières années (+0,8 ETP), lié au développement de la communication et de la qualité.

2.5 Organigramme du service au 1^{er} janvier 2026



2.6 Pyramides des âges MT71



Pyramide pour les médecins du travail et collaborateurs médecin (CDD + CDI)

Cette pyramide caractérise une **présence significative dans les tranches d'âge élevées (45-55 ans et plus), notamment pour les médecins du travail.**

Cela pose un enjeu de renouvellement des ressources médicales et de transmission des compétences.

La prédominance des femmes dans la pyramide est le reflet de métiers largement féminisés au niveau national : médecin, infirmier, secrétaire, assistant social.

2.7 Indice égalité Femmes / Hommes

88%

86% des salariés sont des femmes, 14% sont des hommes.

3. ENTREPRISES ADHERENTES ET SALARIES

3.1 Caractéristiques du SPSTI - Entreprises

80% des entreprises adhérentes sont des entreprises de 10 salariés et moins. Cette proportion demeure stable dans le temps.

Au 1^{er} janvier 2026 L'association compte 9143 entreprises adhérentes représentant 10533 établissements distincts.

Près de 80% des entreprises comptent 10 salariés ou moins.

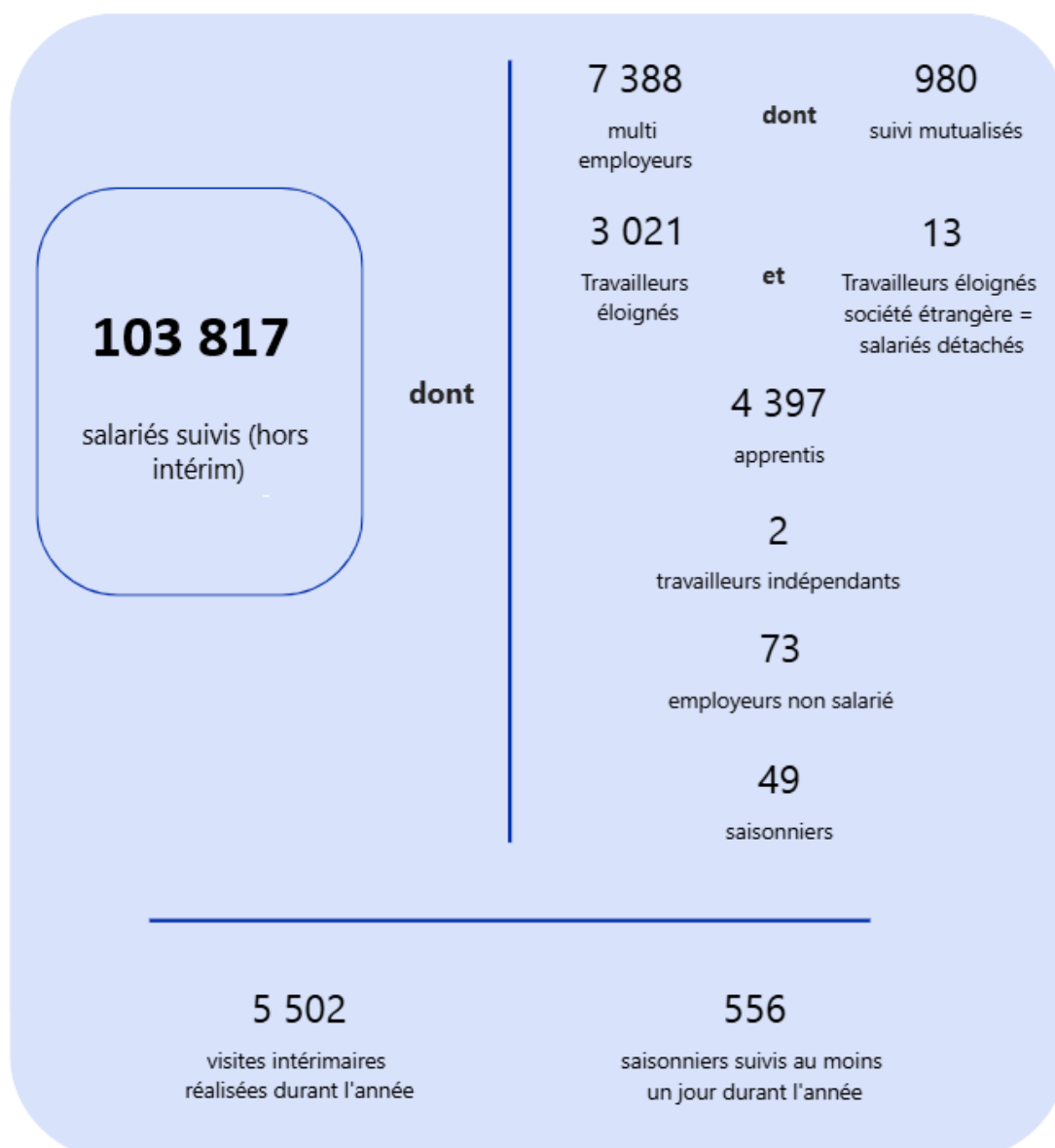
Répartition des établissements par taille

Catégorie entreprise	# SIRET distincts	% SIRET
☒ Entreprise privée	10 533	100,0%
0 - Aucun salarié suivi	316	3,0%
1 - Moins de 11 salariés	8 193	77,8%
2 - Entre 11 et 49 salariés	1 624	15,4%
3 - 50 salariés et plus	400	3,8%

Il n'y a plus d'établissements de droit 100% public, l'ensemble des conventions ont été dénoncées au 1^{er} janvier 2025, notamment des structures sanitaires et sociales (type hôpital, EPHAD).

A titre exceptionnel, une convention avec le Lycée Léon Blum a été signée pour le suivi d'étudiants devant disposer d'un suivi réalisé par un médecin habilité dans le nucléaire, sinon ces étudiant n'auraient pu obtenir leur diplôme.

3.2 Caractéristiques du SPSTI – Salariés



Salariés exposés aux rayonnements ionisants A et B

Type entreprise	Rayonnements ionisants A	Rayonnements ionisants A INB	Rayonnements ionisants B	Rayonnements ionisants B INB
Intérim	5	0	7	0
Nucléaire	65	0	153	0
Standard	74	0	743	0
Travailleur éloigné	0	0	12	0
Total	144	0	915	0

Une convention avec EDF est signée dans le cadre des salariés de la filière « Nucléaire », avec une facturation complémentaire pour la prise en charge d'examens complémentaires.

Entre le nombre de salariés déclarés au 1^{er} janvier, le nombre de visites intérimaires réalisées tout au long de l'année et le nombre de nouveaux salariés inscrits sur l'espace adhérent, ce sont **123 923 salariés qui ont été couverts par l'offre socle** de l'association.

3.3 Adhésions et radiations dans l'année

Une vague d'adhésions est régulièrement enregistrée en début d'année. Les cabinets comptables notamment mettent à jour leur portefeuille adhérent pour les entreprises créées l'année précédente et pour lesquelles les démarches d'adhésion n'ont pas été faites.

Les radiations débutent à partir du début d'année et de la fin des relances pour non-déclaration, puis pour non-paiement des différentes échéances (factures de cotisations annuelles, facturations trimestrielles des absences et des nouveaux embauchés).

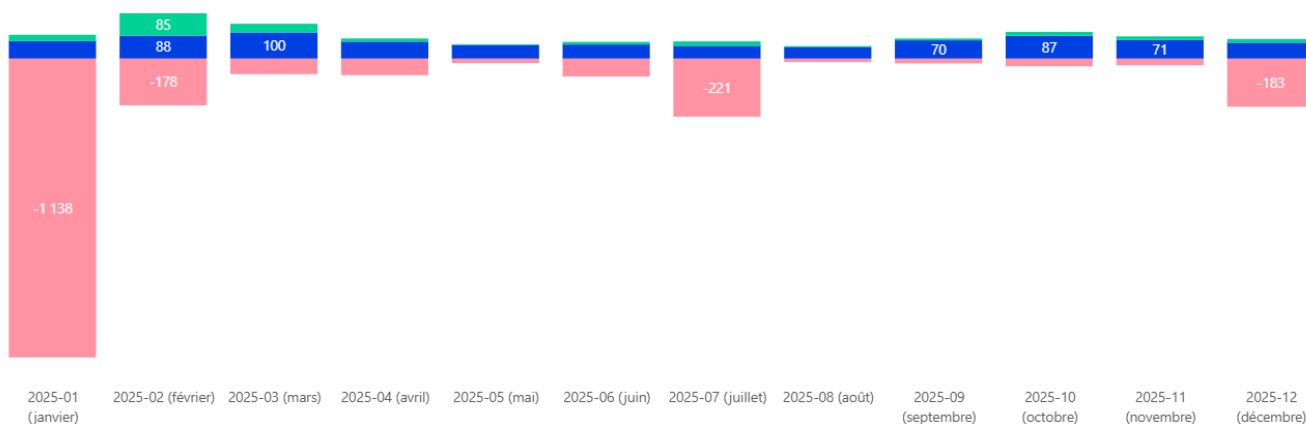
Un pic de radiation a été enregistré en fin d'année pour les entreprises sans effectifs.

807 adhésions et 239 ré-adhésions ont été réalisées en 2025 pour 2012 radiations. Cela s'explique par la radiation de l'ensemble des particuliers employeurs qui disposent de leur propre service national (le SPSTN) et par le changement de fonctionnement en interne depuis le changement de logiciel métier. Le logiciel PADOA est plus agile, permettant de raccourcir le cycle de déclaration / suspension / radiation.



Balance adhésion/radiation en nombre d'adhérents

● adhésions ● réadhésions ● radiations



3.4 Adhésions par secteur d'activité et taille d'entreprise

Adhésions par taille d'entreprise

Taille entreprise lors de l'adhésion (hors intérim)	# nouveaux adhérents	% nouveaux adhérents	# salariés suivis lors de l'adhésion (hors intérim)	% salariés suivis lors de l'adhésion (hors intérim)
0 - Aucun salarié	95	9,1%	0	0,0%
1 - Entre 1 et 5 salariés	812	77,6%	1 489	45,2%
2 - Entre 6 et 9 salariés	83	7,9%	588	17,8%
3 - Entre 10 et 49 salariés	52	5,0%	899	27,3%
4 - Entre 50 et 199 salariés	4	0,4%	320	9,7%
Total	1 046	100,0%	3 296	100,0%

Adhésions par taille d'entreprise

NAF niveau 1	# nouveaux adhérents	% nouveaux adhérents	# salariés suivis lors de l'adhésion (hors intérim)	% salariés suivis lors de l'adhésion (hors intérim)
G - Commerce , réparation d'automobiles et de motocycles	245	23,4%	900	27,3%
I - Hébergement et restauration	126	12,0%	392	11,9%
Q - Santé humaine et action sociale	89	8,5%	382	11,6%
N - Activités de services administratifs et de soutien	95	9,1%	319	9,7%
C - Industrie manufacturière	86	8,2%	317	9,6%
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	125	12,0%	305	9,3%
S - Autres activités de services	86	8,2%	139	4,2%
H - Transports et entreposage	36	3,4%	130	3,9%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	45	4,3%	87	2,6%
Total	1 046	100,0%	3 296	100,0%

Les secteurs qui représentent le plus grand nombre d'adhésion sont les commerces, l'hébergement et la restauration pour 35%.

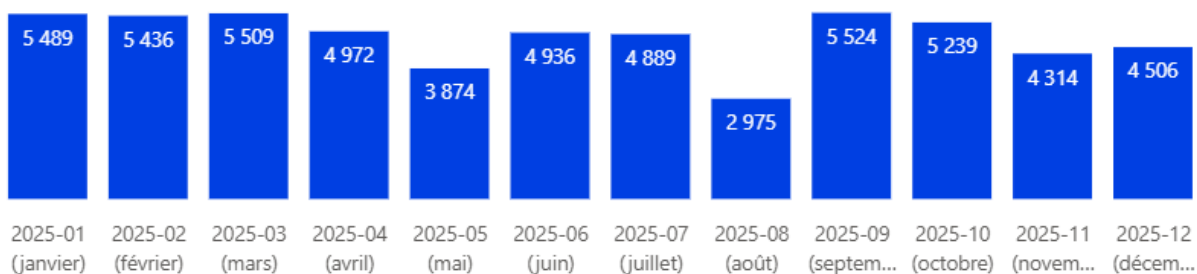
4. REALISATION DE L'OFFRE SOCLE DE SERVICES

4.1 Suivi de l'état de santé

4.1.1 Visites réalisées sur l'année



Visites réalisées par mois



L'activité médicale a progressé de 6% par rapport à 2024. L'absentéisme a baissé de 1.2%, la migration vers le nouveau logiciel PADOA pleinement intégrée par les équipes, enfin le recrutement en cours d'années de nouveaux collaborateurs (IDEST et médecins) a permis de gagner en temps médical.

4.1.2 Répartition de l'activité médicale

Type visite	# visites cette année	% visites cette année	# visites année dernière	% visites année dernière
VIP	30 526	52,9%	27 212	50,0%
VIP initiale	18 738	32,5%	16 797	30,9%
VIP périodique	7 759	13,5%	6 829	12,6%
VIP intermédiaire	4 029	7,0%	3 584	6,6%
VIP (information non précisée)			2	0,0%
EMA	10 181	17,7%	10 051	18,5%
EMA d'embauche	5 323	9,2%	5 954	10,9%
EMA périodique	3 698	6,4%	3 722	6,8%
EMA d'affectation SIR	1 160	2,0%	375	0,7%
À la demande	6 855	11,9%	6 694	12,3%
Demande du méd. du travail	3 294	5,7%	3 271	6,0%
Demande de l'employeur	2 031	3,5%	1 744	3,2%
Demande du salarié	1 530	2,7%	1 679	3,1%
Reprise	6 083	10,5%	6 316	11,6%
Reprise après maladie non professionnelle	3 786	6,6%	4 140	7,6%
Reprise après accident pro	1 174	2,0%	1 108	2,0%
Reprise après maternité	722	1,3%	679	1,2%
Reprise après maladie professionnelle	401	0,7%	389	0,7%

⊖ Pré-reprise	3 909	6,8%	4 060	7,5%
Pré-reprise à la demande du salarié	3 465	6,0%	3 511	6,5%
Pré-reprise à la demande du med. conseil	218	0,4%	328	0,6%
Pré-reprise à la demande du med. traitant	166	0,3%	202	0,4%
Pré-reprise à la demande du med. du travail	60	0,1%	19	0,0%
⊕ Suivi de carrière	64	0,1%	56	0,1%
⊕ Autre visite	34	0,1%	9	0,0%
⊕ Dirigeant	11	0,0%		

Les Visites d'Information et de Prévention (VIP) représentent une part significative de l'activité, avec **30 526 visites** sur l'année, soit **52,9 %** du total des visites de cette catégorie. Parmi celles-ci, les **VIP initiales** dominent largement (61,3%), suivies des **VIP périodiques**.

Les **Examens Médicaux d'Aptitude (EMA)** totalisent **10 181 visites**, dont un peu plus de la moitié consistent en des **EMA d'embauche**

Le nombre d'EMA devrait être à la baisse en 2026, du fait de l'application de nouvelles règles dans le cadre du suivi des salariés disposant d'habilitation électriques et autorisations de conduite. Depuis le 1^{er} octobre 2025, ces salariés ne sont plus classés en SIR, qui nécessitent un EMA à l'embauche, un EMA périodique à 4 ans et une VIP intermédiaire à 2 ans. Ce phénomène n'a pas été caractérisé en 2025, car ces dispositions n'ont été appliqués que durant 2 mois.

Les visites **à la demande** totalisent **6 855 visites**, en progression par rapport à l'an dernier 2,4%. Parmi celles-ci, les **demandes du médecin du travail** (5,7 %) et les **demandes de l'employeur** (3,5 %) sont les plus fréquentes.

Les visites de **reprise** représentent **6 083 visites**, soit **10,5 %** de l'activité totale. Les **reprises après maladie non professionnelle** (6,6 %) dominent largement, suivies des **reprises après accident pro** (2 %) et des **reprises après maternité** (1,3 %). Une légère baisse de 0,9 point de pourcentage est observée par rapport à l'année dernière.

Les **pré-reprises** (6,8 %) ont tendance à se stabiliser en nombre depuis 3 ans autour de 4000. Cette visite organisée pendant l'arrêt de travail permet d'anticiper les retours au travail et d'organiser les adaptations nécessaires au poste.

Globalement les salariés arrivent légèrement en avance à leur rendez-vous :

5

minutes d'avance du salarié à la visite

52 835

salariés en avance



84,7%

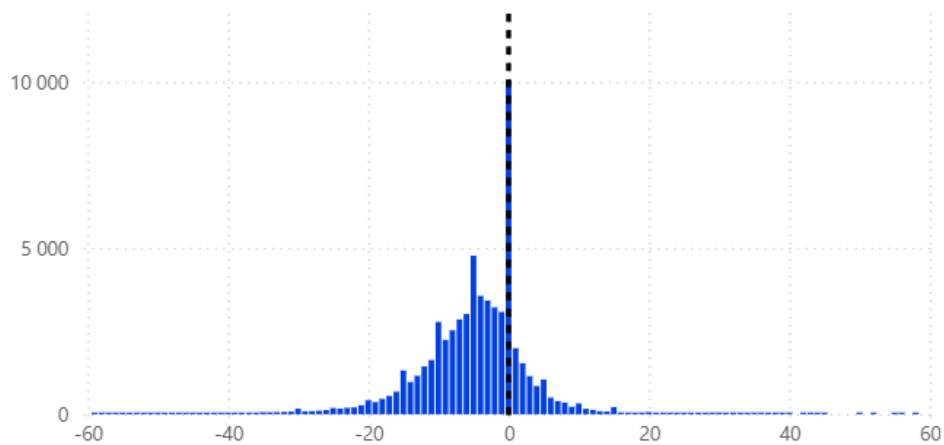
15,3%

9 509

salariés en retard



Retard du salarié à la visite (en minutes)



4.1.3 Détail de l'activité médicale par acteur

L'activité a progressé pour les IDEST et les médecins en 2025 par rapport à 2024.

Activité des IDEST de l'association :



Visites réalisées par type

Type visite	# visites cette année	% visites cette année	# visites année dernière	% visites année dernière
VIP	25 941	98,8%	23 934	98,9%
VIP initiale	15 581	59,3%	14 392	59,5%
VIP périodique	6 366	24,2%	6 024	24,9%
VIP intermédiaire	3 994	15,2%	3 518	14,5%
Reprise	159	0,6%	74	0,3%
Reprise après maternité	159	0,6%	72	0,3%
Reprise après maladie non professionnelle	0	0,0%	2	0,0%
À la demande	119	0,5%	153	0,6%
Demande du méd. du travail	99	0,4%	67	0,3%
Demande de l'employeur	15	0,1%	23	0,1%
Total	26 259	100,0%	24 201	100,0%

Activité des médecins :



Visites réalisées par type

Type visite	# visites cette année	% visites cette année	# visites année dernière	% visites année dernière
EMA	10 181	32,4%	10 030	33,3%
EMA d'embauche	5 323	17,0%	5 944	19,7%
EMA périodique	3 698	11,8%	3 711	12,3%
EMA d'affectation SIR	1 160	3,7%	375	1,2%
À la demande	6 736	21,4%	6 537	21,7%
Demande du méd. du travail	3 195	10,2%	3 202	10,6%
Demande de l'employeur	2 016	6,4%	1 720	5,7%
Demande du salarié	1 525	4,9%	1 615	5,4%
Reprise	5 924	18,9%	6 242	20,7%
Reprise après maladie non professionnelle	3 786	12,1%	4 138	13,7%
Reprise après accident	1 174	3,7%	1 108	3,7%
Total	31 404	100,0%	30 143	100,0%

4.1.4 Examens complémentaires réalisés en interne

Ces examens sont réalisés à la demande du médecin, réalisés par l'assistante médicale, l'infirmier ou le médecin lui-même.

Depuis l'utilisation de PADOA, plusieurs appareils sont désormais connectés (ex : Oscilla = audiogramme connecté) évitant la ressaisie des données. 10 000 examens de l'audition sont donc réalisés.

Examens complémentaires saisis par le professionnel

189 326

examens complémentaires
saisis par le professionnel

46 404

salariés concernés par les examens
complémentaires saisis par le
professionnel

Détail des examens complémentaires saisis par le professionnel

Type examen	# examens complémentaires	# salariés concernés
Indice de Masse Corporelle	44 639	43 588
Tension artérielle	43 835	42 359
Vision de loin	39 704	39 266
Vision de près	39 509	39 088
Oscilla USB330 connecté	9 669	9 580
Examen urinaire	8 916	8 765
Audiogramme	1 149	1 128
Vision des couleurs	623	614
Spiromètre Easy on PC connecté	528	517
Champ visuel	511	507
Autre examen vision	118	118
Bilan sanguin	29	29
Audiométrie	19	19
Autre examen complémentaire	24	19

4.1.5 Prescriptions émises

4 401 prescriptions ont été émises en 2025. Celles-ci peuvent engendrer une facturation d'examens complémentaires à la charge de MT71, notamment les examens biologiques standards et les radio / scanner.

Les salariés intervenant en centrale nucléaire (DATR) disposent d'examens nombreux et spécifiques. Pour compenser le coût de ceux-ci, EDF dédommage forfaitairement MT71 pour chaque salarié pris en charge.



Détail des prescriptions émises

Type prescription	# prescriptions	# salariés concernés
● Biologie standard	1 077	1 026
● PM Vaccin (à compléter)	904	899
● Hépatite B - PM Sérologie	744	697
● RP / Scanner thoracique	531	524
● DATR - Biologie sanguine	305	273
Prescription personnalisée	212	207
● DATR - Prescription Spirométrie	114	112
● DATR - ORL	102	101
● DATR - Ophtalmologie	97	93
● Hépatite B - PM Vaccin	90	84
● DATR - Prescription ECG	81	79
● Biologie PPZ Plombémie	75	69
● DATR - Prescription RP	50	50
● Substitut nicotinique	18	18
● PM Nasofibroscopie	1	1

4.1.6 Réorientations

2 347 salariés ont été réorientés suite à leur rendez-vous, majoritairement auprès de leur médecin traitant, mais également auprès de médecins spécialistes (cardiologues, neurologues, ophtalmologues, ...)



Détail des orientations externes émises

Type orientation	# orientations externes	# salariés concernés
Orientation médicale		
Médecine générale	2 458	2 228
Oto-rhino-laryngologie (ORL)	78	73
Psychiatrie	21	21
Cardiologie-angiologie	13	11
Neurologie	8	8
Orthopédie	7	6
Pneumologie	5	5
Autre orientation médicale	4	4
Ophtalmologie	4	4
Centre de réadaptation / rééducation	3	3
Gynécologie-obstétrique	3	3
Psychologie	3	3
Addictologie	2	2
Dermatologie-vénérologie	2	2
Médecine interne	2	2
Rhumatologie	2	2
Bilan cognitif	1	1
Gastro-entérologie et hépatologie	1	1
Orientation autre	5	5

4.1.7 Durée des visites, délais de reconvoction des salariés

Les salariés sont en moyenne présent 39 minutes dans nos centres médicaux, pour une durée de visite de l'ordre de 30 minutes, avec une durée de 37 minutes pour les visites plus complexes (visites occasionnelles)

Catégorie visite	Durée moyenne présence salarié	Durée moyenne après transfert	Durée moyenne visite théorique	# visites
☐ Embauche	37	29	30	23 041
☐ Occasionnelle	44	37	33	15 932
☐ Périodique	38	30	31	15 805
Total	39	32	31	54 778

Les périodicités du suivi de santé dépendent de la catégorie de suivi : SI (5 ans), SIA (3 ans), SIR (2 ans).

Seules 13,3% des visites pour les salariés SI sont anticipées, le plus souvent à 2 ou 3 ans.

Près de 11% des salariés SIA bénéficie d'une visite anticipée à 2 ans à la demande du médecin.

Le suivi SIR à 2 ans et rarement anticipé.

Délai de reconvoction après une visite de type embauche/périodique/mi-carrière (hors fonction publique)

Salariés SI

# visites réalisées	Dans l'année	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
22 134	1,2 %	2,8 %	9,1 %	6,6 %	0,0 %	80,3 %

Salariés SIA

# visites réalisées	Dans l'année	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
13 443	1,7 %	1,8 %	12,2 %	82,5 %	0,0 %	1,8 %

Salariés SIR

# visites réalisées	Dans l'année	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
5 152	1,7 %	1,3 %	95,8 %	0,5 %		0,6 %

Enfin **3,2% des salariés** vus en visites ont bénéficié de plus de 2 visites dans la même année.

4.1.8 Statistiques sur les convocations & l'absentéisme

En 2025, MT71 a réalisé un total de **90 391 RDV** posés sur l'année, contre **84 090** l'année dernière. Cette augmentation reflète une activité en croissance, avec une hausse notable du nombre de consultations organisées.

Le taux d'absentéisme global cette année s'élève à **6,3 %**, contre **7,5 %** l'année dernière, ce qui représente une **amélioration de 1,2 point**. Cette baisse est encourageante, il s'agit d'un niveau historiquement bas. Les nombreuses relances avec PADOA (mail et SMS), la facturation des absences et l'accompagnement des assistantes médicale est efficace.

90 391

RDV posés cette année

6,3 %

d'absentéisme cette année

1,4

salariés convoqués pour un salarié vu cette année

8,7 %

des RDV déplacés au moins une fois cette année

84 090

RDV posés année dernière

7,5 %

d'absentéisme l'année dernière

1,4

salariés convoqués pour un salarié vu l'année dernière

5,6 %

des RDV déplacés au moins une fois l'année dernière

L'absentéisme pour les médecins et les consultations spécialisées (PDP et psychologue) est près de deux fois plus faible qu'avec les IDEST.

Indicateurs de performance des RDV par profil du réalisateur du RDV

Profil réalisateur RDV	# RDV posés	% absentéisme	Salariés convoqués pour un salarié venu	% RDV déplacés (service & adhérents)
Médecin	43 385	4,8 %	1,4	9,0 %
Infirmier	41 819	8,3 %	1,6	9,2 %
Consultant spécialisé	5 187	4,7 %	1,1	2,2 %
Total	90 391	6,3 %	1,4	8,7 %

L'absentéisme aux téléconsultations est en moyenne faible.

83 890

RDV posés en présentiel

92,8%

6 501

RDV posés en visio

6,4 %

d'absentéisme en présentiel

4,5 %

d'absentéisme en visio

4.1.9 Evolution des retards

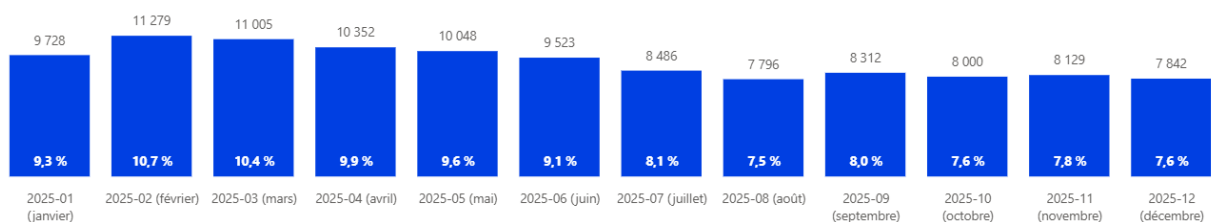
L'évolution des retards est à la baisse entre le début et de la fin de l'année.

On remarque une hausse des retards au mois de février, lors de la période de déclaration annuelle des effectifs par les adhérents. Cette période coïncide également avec la hausse des adhésions, qui s'apparente à un phénomène de régularisation de situation administrative.

Ce phénomène est récurrent.

Une fois ce point haut atteint, le nombre de salarié en retard de visite baisse régulièrement, pour atteindre le niveau le plus par au mois de décembre :

Salariés suivis (hors intérim) en retard par mois



Globalement le retard a baissé par rapport à l'année précédente de 11,5%. 92,4% des salariés sont à jour de leur suivi de santé au travail.

7 842
salariés en retard (hors intérim)
-11,5 %
depuis le 01/01/2025

7,6 %
salariés en retard (hors intérim)
-0,8 pts
depuis le 01/01/2025

Ce retard est sur-évalué, car il englobe les salariés en arrêt de travail, qui ont dépassé leur date de validité de suivi mais qui ne peuvent être convoqués, ainsi que les salariés déclarés tardivement par les employeurs sur l'espace adhérent.

Le retard est plus important pour les infirmiers.

Retard salariés par réalisateur

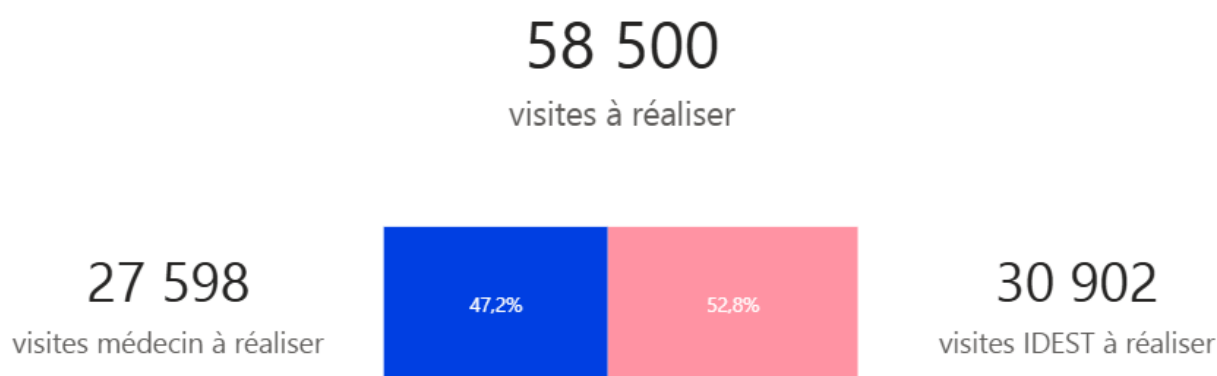
Réalisateur visite	# salariés en retard (hors intérim)	% salariés en retard (hors intérim)
Médecin et IDEST	5 469	69,7%
Médecin uniquement	2 373	30,3%
Total	7 842	100,0%

L'objectif est de conserver au moins 90% de salariés à jour de visite.

4.1.10 Projection sur l'activité médicale

Le logiciel métier PADOA permet de réaliser des projections sur l'activité médicale de l'association, en fonction de l'évolution des effectifs, du type de rendez-vous demandés, des périodicités aux visites médicales et de l'historique de l'activité réalisé.

Cette simulation permet d'évaluer la charge de travail prévisionnelle pour l'activité médicale au niveau du service pour l'année 2026



Le niveau d'activité attendu est réalisable. En maintenant l'activité médicale au niveau de 2025, le niveau de salarié à jour devrait se maintenir à des niveaux élevés.

4.2 Actions en milieu de travail & Prévention

4.2.1 Actions de prévention en milieu de travail

Le nombre d'AMT créées et réalisées est en forte progression sur l'année 2025.

Cette progression s'explique par :

- Une meilleure traçabilité des actions dans le logiciel métier
- Des processus normés et une harmonisation des pratiques
- Les réorganisations internes, avec notamment une spécialisation conseillers en prévention des risques professionnels et un pôle technique mieux structuré

L'une des principales activités de terrain est comme chaque année la réalisation des fiches d'entreprises, qui représente plus d'un tiers de l'activité (34,1%)

Certains éléments, tels que la traçabilité des rendez-vous de liaison a été mis en place en cours de l'année 2025, n'ayant pas été paramétré dans PADOA lors du lancement du logiciel.



AMT créées

Type	# AMT créées	% AMT créées	# AMT créées année précédente	% AMT créées année précédente
☐ Fiche d'entreprise	2 438	34,1%	1 864	38,4%
☐ Échange avec employeur / salarié	1 983	27,7%	614	12,7%
☐ Etude de poste	1 153	16,1%	1 047	21,6%
☐ Information - Sensibilisation - Formation	636	8,9%	647	13,3%
☐ Participation réunions (CSE, CSSCT...)	554	7,8%	486	10,0%
☐ Risque chimique	211	3,0%	105	2,2%
☐ RDV de liaison	74	1,0%		
☐ Métrologie	47	0,7%	29	0,6%
☐ Document Unique	32	0,4%	17	0,4%
☐ RPS	18	0,3%	9	0,2%
☐ Autre			32	0,7%
Total	7 146	100,0%	4 850	100,0%

5 569

AMT terminées

4 357

AMT terminées l'année précédente

AMT terminées

Type	# AMT terminées	% AMT terminées	# AMT terminées année précédente	% AMT terminées année précédente
<input type="checkbox"/> Fiche d'entreprise	1 719	30,9%	1 673	38,4%
<input type="checkbox"/> Échange avec employeur / salarié	1 702	30,6%	547	12,6%
<input type="checkbox"/> Etude de poste	1 100	19,8%	1 031	23,7%
<input type="checkbox"/> Information - Sensibilisation - Formation	405	7,3%	516	11,8%
<input type="checkbox"/> Participation réunions (CSE, CSSCT...)	358	6,4%	324	7,4%
<input type="checkbox"/> Risque chimique	158	2,8%	97	2,2%
<input type="checkbox"/> RDV de liaison	33	0,6%		
<input type="checkbox"/> Métrologie	31	0,6%	45	1,0%
<input type="checkbox"/> Document Unique	28	0,5%	28	0,6%
<input type="checkbox"/> Autre	18	0,3%	65	1,5%
<input type="checkbox"/> RPS	17	0,3%	22	0,5%
<input type="checkbox"/> Ergonomie			6	0,1%
Total	5 569	100,0%	4 357	100,0%

5 569

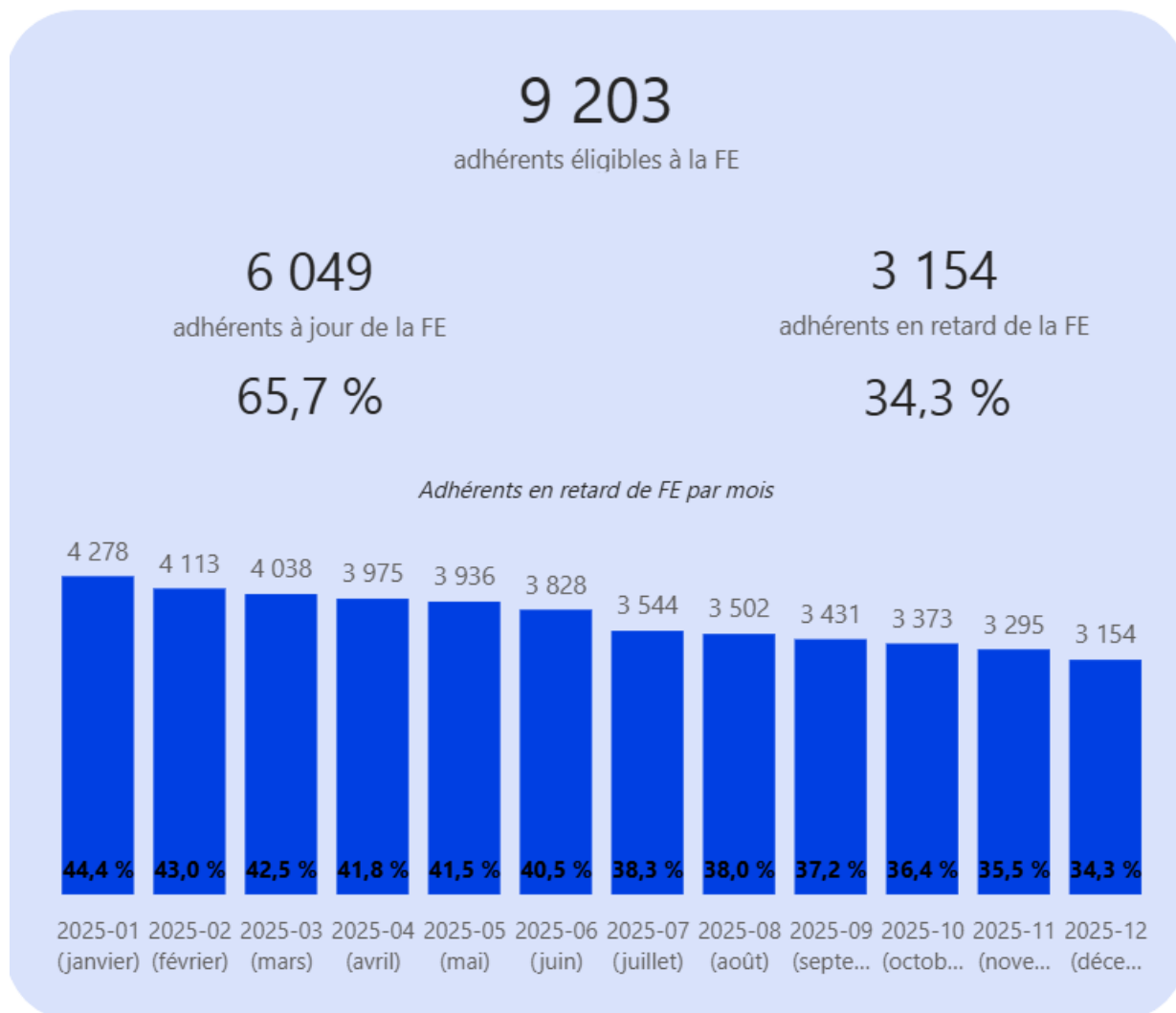
AMT terminées

+27,8 %

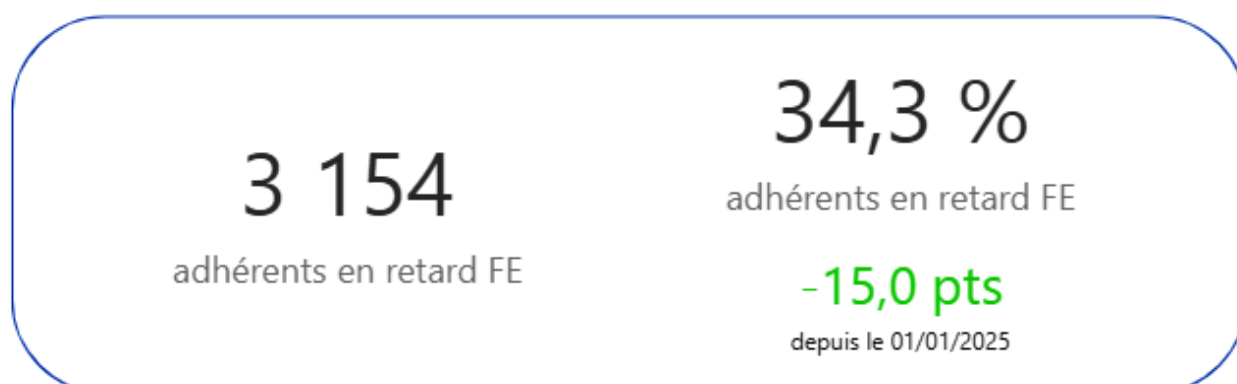
par rapport à l'année précédente

4.2.2 Fiches d'entreprises : taux de couverture

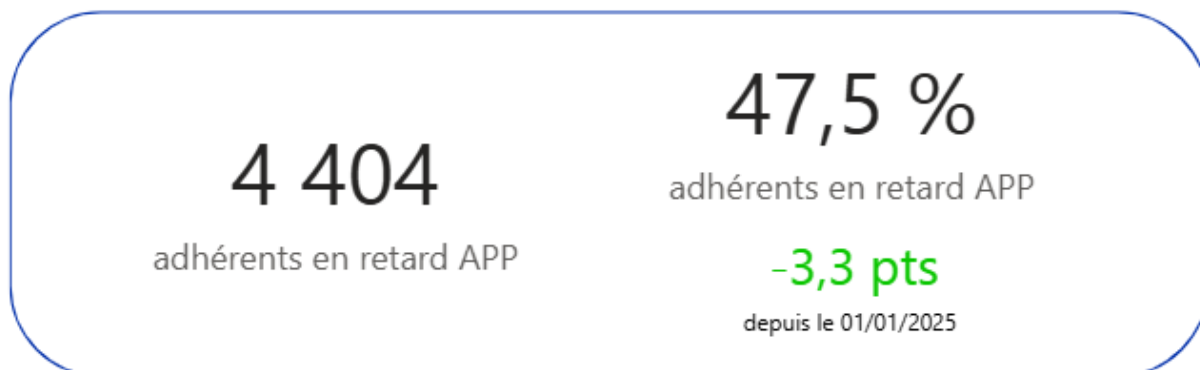
1719 fiches d'entreprises ont été réalisées en 2025. Le taux de couverture progresse régulièrement tout au long de l'année 2025



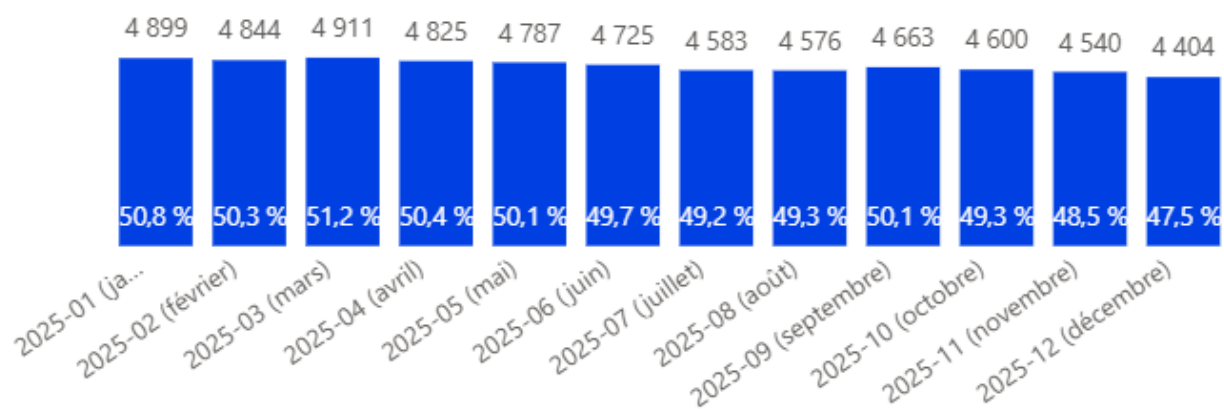
Le taux de couverture de fiche d'entreprise a progressé de 15 % en un an.



4.2.3 Couverture des actions en prévention primaire



Adhérents en retard APP par mois



Le nombre d'AMT progresse régulièrement depuis la réforme de la santé au travail d'août 2021. Les organisations, méthodes et outils (y compris pour la traçabilité) mis en place progressivement au sein de l'association permettent une progression constante.

L'objectif est que chaque entreprise adhérente puisse disposer d'une action de prévention primaire (APP) au moins une fois tous les 4 ans.

Une « boîte à outil » d'APP a été finalisée fin 2025 pour un déploiement début 2026 pour développer des actions prêtes à l'emploi pour les entreprises adhérentes, sur le risque chimique, l'ergonomie du poste de travail, la prévention des TMS, ...

4.2.4 Actions de sensibilisations et des formations

Le pôle SENSIPREV a achevé sa mutation pour se concentrer exclusivement sur la sensibilisation. Les principales caractéristiques de cette nouvelle approche incluent :

- Une gamme de sensibilisations sur une variété de sujets.
- Des formats plus courts pour mieux s'adapter aux agendas des entreprises et des salariés.
- La possibilité de créer des parcours de compétences personnalisés pour les salariés.
- Une offre entièrement incluse dans l'offre socle de services MT71, c'est-à-dire couverte par les cotisations.
- Des sensibilisations visant à développer une culture de prévention et à promouvoir la prévention primaire.

Cette approche permet de répondre de manière plus flexible et efficace aux besoins des entreprises et des salariés en matière de prévention.

En 2025, MT71 a continué à renforcer ses actions en matière de formation et de sensibilisation, avec un catalogue diversifié, une participation croissante de ses adhérents et une présence notable lors d'événements clés.

Catalogue de formations et modules L'équipe SENSIPREV a animé 19 modules au catalogue en 2025. En complément, 4 modules ont été proposés par les membres de la PDP ou la psychologue du travail, non inclus dans ce rapport.

Statistiques et résultats :

- 276 Actions en Milieu de Travail (AMT) ont été menées à terme, générant 309 événements (hors Travailleurs Non Salariés (TNS) et Dirigeant Non Salariés (DNS)) et 333 événements en incluant ces derniers.
- 115 AMT ont été abandonnées.
- 407 adhérents ont bénéficié de nos programmes de sensibilisation en 2025, contre 226 en 2024.
- 1406 personnes ont été sensibilisées en 2025, contre 1098 en 2024, avec 82 absents.
- L'équipe de formateurs représente 2.3 Équivalents Temps Plein (ETP).

Participation à des événements et visibilité :

MT71 a participé activement aux Rencontres de la Santé au Travail (RST) 2025 et à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH). Par ailleurs, un article de presse a été publié sur le thème des substances psychoactives.

Satisfaction des employeurs et salariés :



Sensibilisation	AMT	AMT abandonnée	Participants
MON DOCUMENT UNIQUE : Atelier pratique pour faciliter la démarche de prévention ⁵⁵	19	6	52
MON DOCUMENT UNIQUE : Outil MDU en visio 47	24	2	47
Conseils à la demande de l'entreprise sur l'utilisation de l'outil ou sur la méthodologie du DUERP	10		
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL : De l'analyse au plan d'action	2	3	19
5 A = ALERTE ANTICIPEE = AGIR AVANT L'ACCIDENT	4	11	13
PREVENIR ET PORTER SECOURS : les gestes vitaux	85	21	522
S'INITIER À L'UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR	12	7	57
DEVENIR PREMIER TEMOIN en ESAT	6	6	37
PROTEGEZ VOTRE DOS ET VOS ARTICULATIONS : LES BONS REFLEXES pour les salariés protégés d'ESAT	3	10	24
PROTEGEZ VOTRE DOS ET VOS ARTICULATIONS : LES BONS REFLEXES secteur IBC	21	8	181
PROTEGEZ VOTRE DOS ET VOS ARTICULATIONS : LES BONS REFLEXES secteur SMS	9	4	65
PROTEGEZ VOTRE DOS ET VOS ARTICULATIONS : LES BONS REFLEXES Travail sur écran	2	0	44
ATELIER PRATIQUE POUR LES AIDANTS : accompagner la personne à mobilité réduite	9	7	38
RISQUE CHIMIQUE : Soyez le héros de votre sécurité !	2	3	13
LE RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE : Comment prévenir ce risque professionnel ?	5	1	15
LE RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE : Suis-je concerné ?	3	2	25
MÂÎTRISER LE RISQUE PROFESSIONNEL LIÉ À LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHO- ACTIVES AU TRAVAIL (salariés)	9	5	94

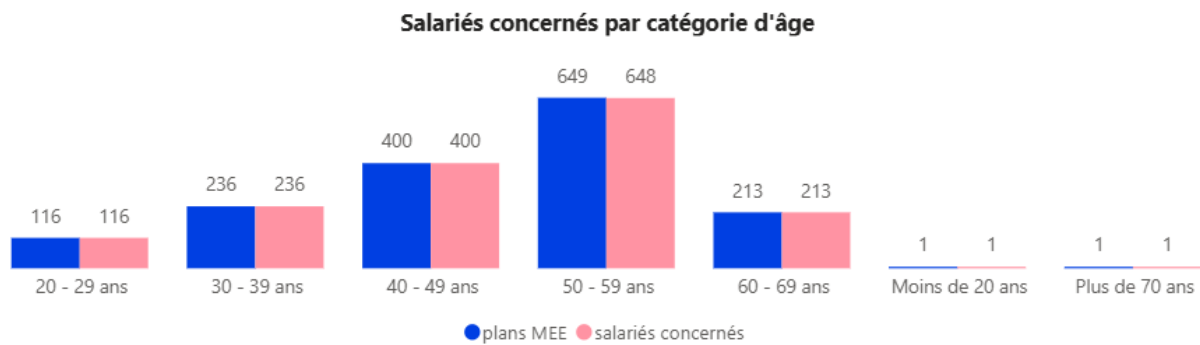
Sensibilisation	AMT	AMT abandonnée	Participants
MAÎTRISER LE RISQUE PROFESSIONNEL LIÉ À LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES (employeur et/ou manager, instance)	4	6	24
ESCAPE GAME : les infiltrés, mission handicap invisible	12	9	125
Promotion de l'activité physique et sportive en milieu professionnel	2	4	8
Conseils en rapport avec une sensibilisation SENSIPREV	8		
Échange avec l'employeur	25		
TOTAL	276	115	1406

4.3 Prévention de la désinsertion professionnelle

4.3.1 Indicateurs d'activité de la cellule PDP

51% des salariés pris en charge ont plus de 50 ans contre 57% en 2022.

La prise en charge est plus précoce, la cellule PDP se place plus en amont, dans une logique de prévention primaire.



Près de 2/3 des salariés concernés sont des femmes :



Ces 1615 salariés pris en charge ont généré 4465 rendez-vous sur l'année auprès de la cellule PDP

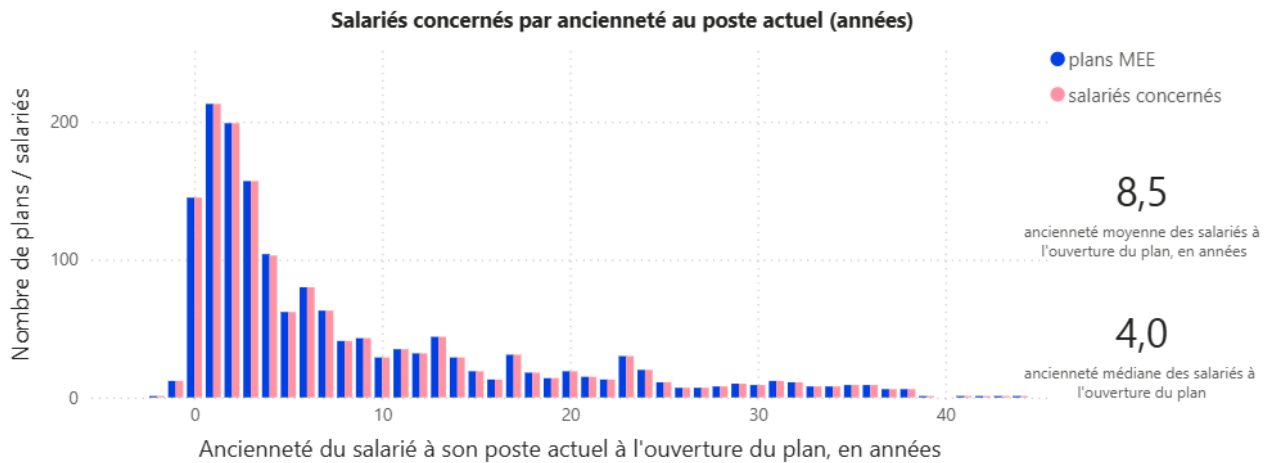
La majorité des personnes concernées sont de ouvriers (44%) et des employés (40%) :

Salariés concernés par CSP

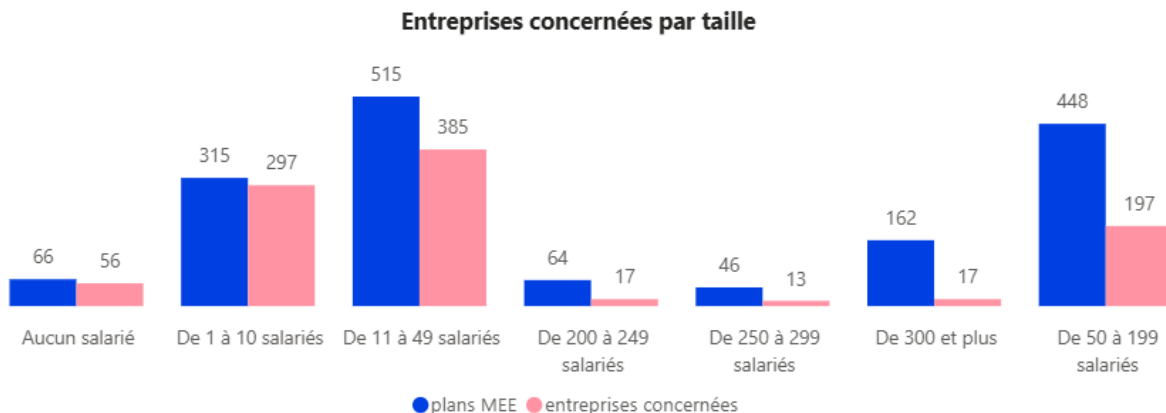
↑ ↓ ⇅ ↻ ↺ ⌂ ⌵ ⌶ ⌷ ⌸ ⌹

CSP 1	plans MEE	salariés concernés
2 - Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	4	4
3 - Cadres et professions intellectuelles supérieures	40	40
4 - Professions intermédiaires	206	206
5 - Employés	641	641
6 - Ouvriers	708	707
Non affecté	17	17
Total	1 616	1 615

L'ancienneté dans l'entreprises des personnes accompagnées est de 8 ans et demi, avec une médiane à 4 ans :

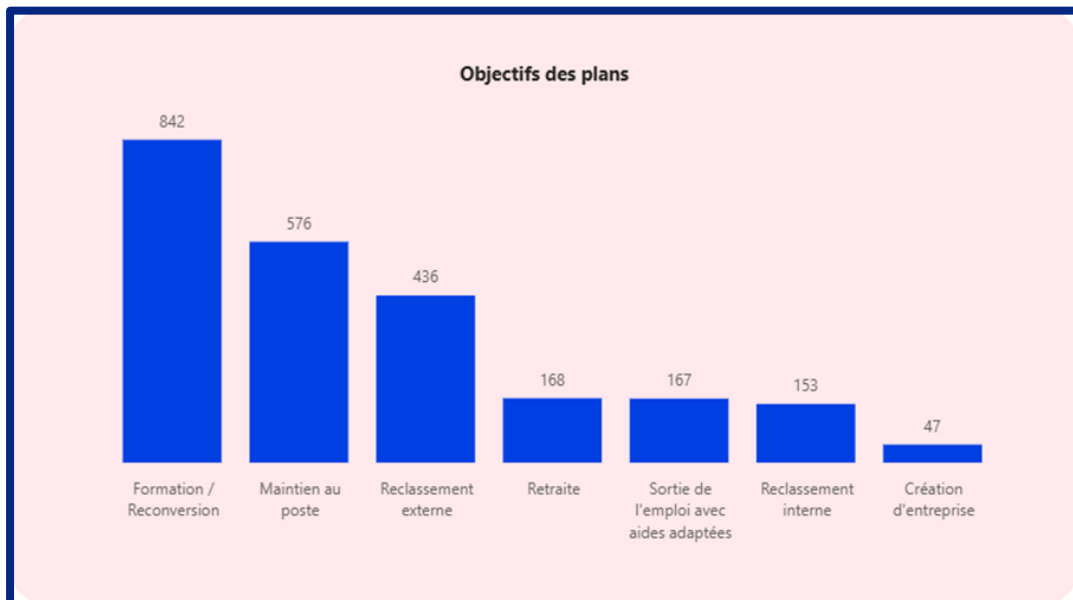


La cellule PDP intervient dans les entreprises de toute taille, près de 2/3 de ses interventions concernent des entreprises de moins d e50 salariés :



Les objectifs principaux des plans d'actions de maintien en emploi sont des actions :

- De formation (53%)
- De maintien au poste dans l'entreprise (36%)
- De reclassement dans une entreprise extérieur (27%)



En 2025, 388 plans ont été clôturés, une majorité avec maintien en emploi ou des solutions lorsqu'il n'y a pas eu maintien. Les principales causes d'absence de maintien en emploi sans solution est la résurgence de la maladie / arrêt de travail, et des salariés qui ne donnent plus de nouvelles.

52,8 %

des plans avec maintien
en emploi

14,4 %

des plans sans maintien
mais avec solution

32,7 %

des plans sans maintien
et sans solution

Comparaison du statut du salarié avant et après le plan

Situation salarié avant plan MEE	Situation salarié après plan MEE	# plans	% plans
En arrêt (dans l'entreprise initiale)	En arrêt (dans l'entreprise initiale)	90	23,2%
En poste sans aménagement (dans l'entreprise initiale)	En poste sans aménagement (dans l'entreprise initiale)	85	21,9%
En poste avec aménagement (dans l'entreprise initiale)	En poste avec aménagement (dans l'entreprise initiale)	72	18,6%
En arrêt (dans l'entreprise initiale)	En recherche d'emploi	24	6,2%
En poste sans aménagement (dans l'entreprise initiale)	Perdu de vue	17	4,4%
En arrêt (dans l'entreprise initiale)	Sorti de l'emploi avec des aides adaptées	11	2,8%
En poste avec aménagement (dans l'entreprise initiale)	Reclassé en externe (hors de l'entreprise initiale)	9	2,3%
En poste sans aménagement (dans l'entreprise initiale)	En recherche d'emploi	9	2,3%
Total		388	100,0%

10,5 %

plans avec un meilleur résultat
par rapport aux objectifs

50,1 %

plans avec un résultat
correspondant aux objectifs

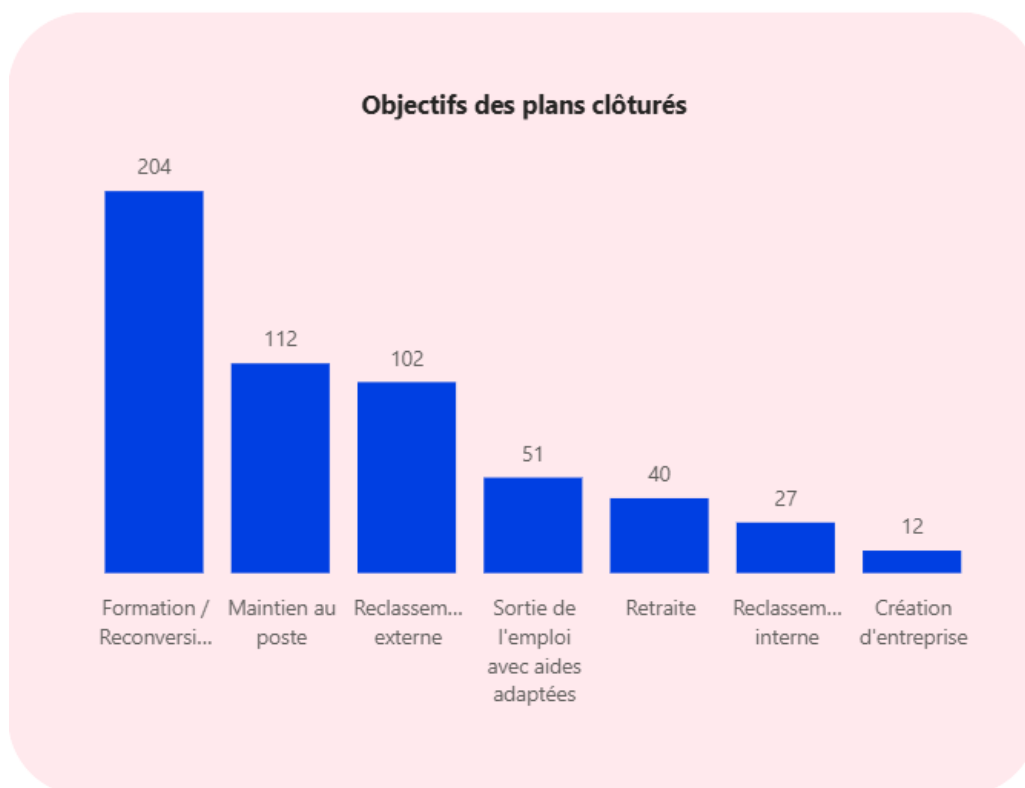
39,4 %

plans avec un moins bon résultat
par rapport aux objectifs ou
sans objectif

Concordance des objectifs et de la situation finale du

Objectif	Situation salarié après plan	# plans	% plans
Formation / Reconversion	En arrêt (dans l'entreprise initiale)	62	16,71%
Maintien au poste	En poste sans aménagement (dans l'entreprise initiale)	41	11,05%
Maintien au poste	En poste avec aménagement (dans l'entreprise initiale)	40	10,78%
Formation / Reconversion	En poste sans aménagement (dans l'entreprise initiale)	39	10,51%
Formation / Reconversion	En poste avec aménagement (dans l'entreprise initiale)	30	8,09%
Reclassement externe	En arrêt (dans l'entreprise initiale)	30	8,09%
Formation / Reconversion	En recherche d'emploi	27	7,28%
Formation / Reconversion	Perdu de vue	20	5,20%

Les objectifs des plans clôturés sont conformes aux objectifs initiaux fixés :



4.3.2 Préconisations d'aménagement de poste et Inaptitude



Un peu plus de 1000 salariés sont concernés par un avis d'inaptitude.

L'évolution du nombre de salariés déclarés inaptés est baissière sur ces 5 dernières années :

2021	2022	2023	2024	2025
1125	1027	1036	990	1008

4.4. Offre complémentaire

L'offre complémentaire des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) est un ensemble de prestations qui vont au-delà de l'offre socle de services.

Ces services sont proposés aux entreprises adhérentes et sont facturés en plus de la cotisation annuelle. Ils sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises qui nécessitent des interventions ou des expertises particulières non couvertes par l'offre socle de services.

Ces prestations sont réalisées à la demande des entreprises et font l'objet de conditions générales et de tarifs à part entière.

L'Assemblée Générale des adhérents, sur proposition du Conseil d'Administration, a volontairement construit une offre complémentaire réduite, l'objectif de l'association étant de répondre déjà aux enjeux de l'offre socle de services.

Cette offre complémentaire de MT71 est la suivante :

- Possibilité d'accès aux sensibilisations pour les salariés des entreprises qui ne sont pas adhérentes à MT71 mais qui disposent d'un établissement adhérent, pour compléter les groupes existants.
- Actions en milieu de travail en dehors de l'offre socle des Services.

4.5 Offre supplémentaire

L'offre supplémentaire à destination des dirigeants non salariés, indépendants et travailleurs non salarié comprend :

- Le suivi de santé à la demande
- L'accès à Amarok e-santé (pour tous les dirigeants)
- Des conseils en prévention
- L'accès à la cellule de la prévention de la désinsertion professionnelle

4.5.1 Les dirigeants non salariés, indépendants et autoentrepreneurs.

2 travailleurs indépendants et auto-entrepreneurs se sont volontairement affiliés à MT71.

73 dirigeants non-salariés se sont inscrits sur leur liste du personnel afin de bénéficier de l'offre complémentaire.

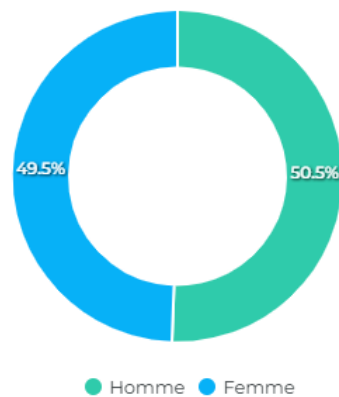
4.5.2 Amarok e-santé

La promotion d'Amarok e-santé est réalisée par 3 principaux canaux :

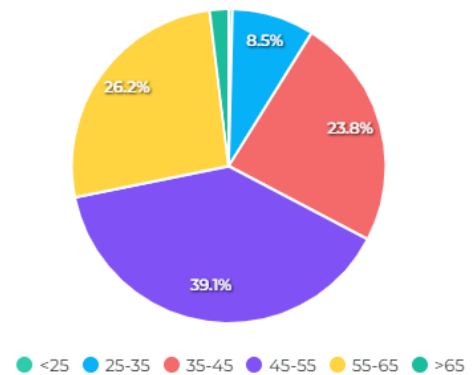
- Via la fiche d'entreprise remise aux adhérents
- Par des campagnes ciblées, généralement biannuelles par newsletter et relayés sur le site internet et LinkedIn.
- Par des communications réalisées auprès d'associations ou de clubs d'employeur

Les principaux résultats en 2025 sont les suivants :

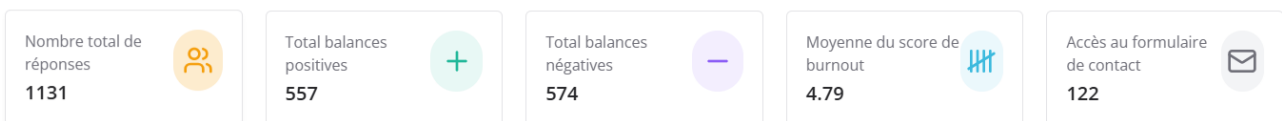
Genre



Age



Sur l'année 2025 ce sont 200 chefs d'entreprises ont rempli le questionnaire, pour 19 prises en charge par les équipes Amarok e-santé.



5. PROJET DE SERVICE

5.1 Présentation

Le projet associatif concrétise notamment la formalisation de l'offre socle de services, de l'offre spécifique, de l'offre complémentaire qui font partie des priorités de MT71, grâce à la mobilisation de ses équipes, de sa CMT et de son Conseil d'Administration.

L'organisation et les actions des services de santé au travail, devenus les services de prévention et de santé au travail (SPST), ont été revus. Les SPST doivent ainsi (article L4622-2 du Code du travail) :

- Apporter leur aide à l'entreprise, de manière pluridisciplinaire, pour l'évaluation et la prévention des risques professionnels ;
- Avoir des actions de conseil auprès des employeurs, des travailleurs et leurs représentants, incluant l'amélioration de la qualité de vie et tenant compte de l'impact du télétravail sur la santé et l'organisation du travail ;
- Accompagner l'employeur, les travailleurs et leurs représentants dans l'analyse de l'impact, sur les conditions de santé et de sécurité des travailleurs, des changements organisationnels importants dans l'entreprise ;
- Participer à des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail (campagnes de vaccination et de dépistage, actions de sensibilisation aux bénéfices de la pratique sportive, actions d'information et de sensibilisation aux situations de handicap au travail...).

Le projet de service validé au cours de l'Assemblée Générale du mois de juin 2023 a pris fin le 31/12/2025. L'ensemble des actions étant achevé, l'année 2025 a permis la construction du nouveau projet de service pour la période 2026-2030. Il a été proposé par la CMT et adopté au cours du Conseil d'Administration du 5 décembre 2025:

Objectifs du projet de service :

Le projet de service a pour objectif de structurer et de formaliser l'offre socle de services proposée aux adhérents, en garantissant son adéquation aux besoins identifiés et aux ressources disponibles. Il vise également à assurer une équité de traitement et une impartialité dans l'accompagnement des adhérents, à renforcer les actions de prévention primaire et à inscrire l'Association dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité, en vue de l'agrément et de la certification de niveau 3.

Axes stratégiques du projet de service 2026-2030 :

Axe 1 – Assurer l'adéquation de l'offre socle de services MT71 s'engage à garantir une offre socle de services équitable et impartiale pour tous ses adhérents. Cette approche prend en compte les ressources et les capacités spécifiques de chaque entreprise, évitant ainsi tout engagement disproportionné. En veillant à l'adéquation des services proposés, MT71 vise à offrir un accompagnement personnalisé qui réponde aux besoins réels des entreprises, tout en assurant une équité de traitement. Cette démarche permet de maintenir un équilibre entre les attentes des adhérents et les capacités de l'organisation à fournir des services de qualité.

Axe 2 – Développer la prévention primaire et la culture de prévention MT71 mettra en œuvre des actions de prévention primaire pour développer une culture de prévention au sein des entreprises adhérentes. Ces actions incluront des initiatives ciblées pour prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS), la désinsertion professionnelle (PDP), incluant une action sur les rendez-vous de liaison, et des mesures pour gérer le risque chimique. Ces initiatives s'appuieront sur les outils régionaux prévus dans le cadre du CPOM et seront menées conformément aux orientations définies. L'objectif est de promouvoir une culture de prévention qui soit intégrée dans les pratiques quotidiennes des entreprises.

Axe 3 – Atteindre et conserver la certification de niveau 3 MT71 s'engage dans une démarche continue d'amélioration de la qualité afin d'atteindre et de maintenir la certification de niveau 3. Cette démarche inclut la mise en œuvre d'outils d'évaluation tels que les enquêtes auprès des adhérents pour mesurer et améliorer la satisfaction et la qualité des services. En s'inscrivant dans cette dynamique d'amélioration continue, MT71 vise à offrir des services de qualité, conformes aux exigences les plus strictes. Cette certification de niveau 3 est une preuve de l'engagement de MT71 envers l'excellence et la satisfaction de ses adhérents.

6. PLAN D'ACTIVITE MT71 2026

Le plan d'activité 2026 réside dans la déclinaison du nouveau projet de service pour :

- Assurer l'adéquation de l'offre socle de services : une enquête de satisfaction adhérent en lien avec le Conseil d'Administration sera réalisée
- Développer la prévention primaire et la culture de prévention : les premières échéances de 2026 concerneront la déclinaison du CPOM notamment sur l'action PDP, mais aussi l'action sur le risque chimique sur les gaz anesthésiants
- Atteindre et conserver la certification de niveau 3 : plusieurs étapes intermédiaires seront nécessaires, un audit croisé de niveau 2 entre SPSTI sur le premier semestre, un audit intermédiaire pour maintenir notre niveau 1 de certification en juin 2026, un audit blanc de niveau 3 à l'automne 2026, pour atteindre le niveau 3 mi-2027

Depuis deux ans, l'association a mis en place une série d'actions visant à améliorer la réalisation de fiches d'entreprise et à renforcer les actions de prévention primaire. Ces initiatives, qui ont démontré leur efficacité, seront poursuivies et renforcées afin d'atteindre un taux de couverture plus élevé.

En parallèle, l'association continuera à proposer l'offre socle de services à toutes les entreprises adhérentes, assurant ainsi une couverture complète et équitable de ses prestations en santé au travail : suivi santé, conseil en entreprise pour favoriser la prévention primaire, prévention de la désinsertion professionnelle.

Ces efforts reflètent notre engagement continu à offrir des services de qualité et à répondre aux besoins spécifiques de chaque entreprise.

MT71 réalisera également toutes les démarches pour renouveler son agrément qui arrive à échéance courant juin 2026 auprès de la DREETS.

7.GESTION FINANCIERE

7.1 Coût annuel de revient par salarié en 2025

Charges totales d'exploitation 2025 de l'offre socle : **12 411 753 € (1)**

Effectif salariés déclarés et facturés (dont nouveaux noms sur l'année)	117 547
Effectif intérimaires facturés	5 554
Effectif nouvelles adhésions	2 765
Total salarié ayant été facturés pendant l'année 2025	125 866 (2)

Coût de revient par salarié : (1) / (2) = **98,61 € HT**

La cotisation 2025 de MT71 respecte bien l'encadrement national des cotisations fixé en 2025 à 115,50 € +/- 20% (soit un tunnel de cotisation compris entre 92,40 € HT et 138,60 € HT)

7.2 Cotisations au 1.1.2025

OFFRE SOCLE DE SERVICES

Droit entrée à l'adhésion	20€ HT / salarié
Cotisation salarié	99€ HT / an
Nouveau salarié inscrit (présent 90 jours ou avec prestation)	99€ HT
Absence non excusée 48h00 / Retard > 30 minutes	60€ HT
Salarié intérimaire	99€ HT par visite
Frais de gestion facturation trimestrielle	25€ HT
Frais de gestion facturation annuelle*	40€ HT

DIRIGEANT NON-SALARIÉ INSCRIT SUR LA LISTE DU PERSONNEL

Droit entrée à l'adhésion	20€ HT
Cotisation	99€ HT
Absence non excusée 48h00 / Retard > 30 minutes	60€ HT
OFFRE SPÉCIFIQUE : Autoentrepreneur, Travailleur Non-Salarié, Indépendant	
Droit entrée	20€ HT
Affiliation	99€ HT
Absence non excusée 48h00 / Retard > 30 minutes	60€ HT
OFFRE COMPLÉMENTAIRE	
Action en milieu de travail hors offre socle de services	Sur devis
Sensibilisation pour des personnes non couvertes par MT71 (pour compléter des groupes uniquement)	99€ HT

7.3 Compte de fonctionnement de l'exercice 2025

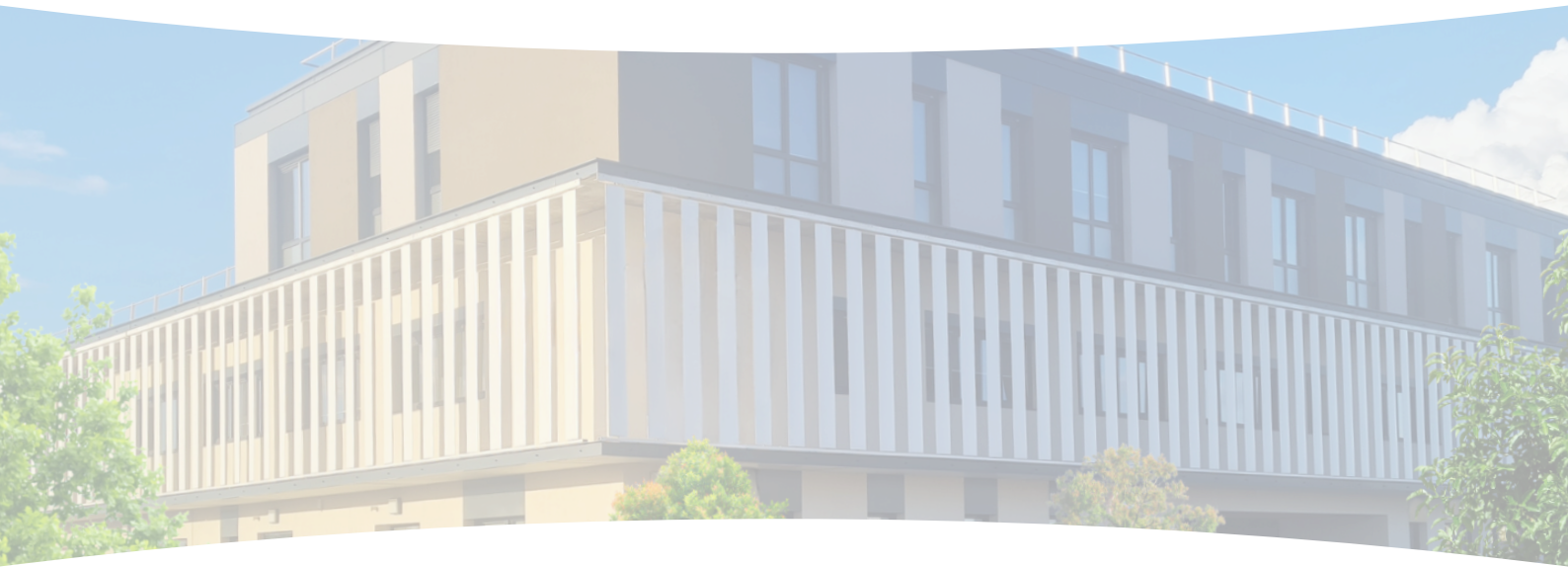
CHARGES	2024	2025	PRODUITS	2024	2025
			ADHESIONS ET COTISATIONS	11 728 777	12 967 060
ACHATS	616 129	1 015 420			
SERVICES EXTERIEURS	624 777	675 311			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	737 043	575 588			
	-----	-----			
TOTAL ACHATS et SERV. EXTERIEURS.	1 977 949	2 266 319			
IMPOTS et TAXES dont IS et Crédit Impôt	501 666	463 642			
CHARGES DE PERSONNEL			AUTRES PRODUITS ET TRANSFERTS DE CHARGES (2024)	170 209	13 531
- Salaires	5 889 423	6 047 731			
- Charges	2 792 783	2 853 048			
- Epargne salariale	83 767	92 466			
	-----	-----			
TOTAL FRAIS PERSONNEL	8 765 973	8 993 245			
AUTRES CHARGES	214 115	160 699			
DOTATIONS - Amortissements et Provisions	811 598	527 848			
			• PRODUITS EXPLOITATION (A) TOTAL I	11 898 986	12 980 591
• CHARGES EXPLOITATION (B) TOTAL I	12 271 300	12 411 753	RESULTAT EXPLOITATION (A – B) avec crédit impôt	- 372 314	+ 568 838

• <u>CHARGES FINANCIERES</u> TOTAL II	37 515	35 455	• <u>PRODUITS FINANCIERS</u> TOTAL II	117 751	120 282
• <u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u> TOTAL III	10 644	10 689	• <u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u> TOTAL III	23 351	19 755
TOTAL DES CHARGES I + II + III	12 319 459	12 457 897	TOTAL DES PRODUITS I + II + III	12 040 089	13 120 628
• <u>EXCEDENT DE L'EXERCICE</u>		662 731	• <u>PERTE DE L'EXERCICE</u>	279 370	
TOTAL	12 319 459	13 120 628	TOTAL	12 319 459	13 120 628

7.4 Bilan de l'exercice 2025

BILAN ACTIF	NET 2024	NET 2025	BILAN PASSIF	2024	2025
Concession, brevets et droits similaires	32 541	30 654	SITUATION NETTE		
Immobilisations incorporelles en cours	7 680	10 460			
	-----	-----	Réserves statutaires	7 673 284	7 393 914
TOTAL. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 221	41 113			
			Résultat de l'exercice	(279 370)	662 732
Terrains	535 612	531 529		-----	-----
Constructions	5 867 977	5 558 604	TOTAL. SITUATION NETTE	7 393 914	8 056 646
Installations techniques matériels et outillage	10 737	16 115			
Autres immobilisations corporelles	345 525	335 977	PROVISIONS REGLEMENTEES	110 676	101 609
Immobilisations en cours	0	0			
	-----	-----			
TOTAL. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 759 851	6 442 225	• <u>CAPITAUX PROPRES</u>	7 504 590	8 158 255
Autres participations	7 622	7 622	Provisions pour risques	0	14 800
Autres immobilisations financières	596 189	596 592			
	-----	-----			
TOTAL. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	603 811	604 214	• <u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>	0	14 800
• <u>ACTIF IMMOBILISE</u>	7 403 883	7 087 553	DETTES FINANCIERES		
			Emprunts et dettes bancaires	2 179 944	1 925 643
TOTAL STOCKS ET EN COURS	6 631	9 989		-----	-----
Avances et acomptes versés sur commandes	4 500	4 500	TOTAL DETTES FINANCIERES	2 179 944	1 925 643

Créances clients et comptes rattachés	915 394	1 240 121	DETTES DIVERSES	174 591	289 356
Autres créances	159 574	171 607	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 567 410	1 653 692
	-----	-----	Dettes fiscales et sociales	52 048	24 373
TOTAL. CREANCES	1 079 468	1 416 228	Dettes sur immobilisations et rattachés	14 693	44 308
			Autres dettes	-----	-----
Valeurs mobilières de placement	800 000	800 000		1 808 742	2 011 729
Disponibilités	1 846 352	2 700 363	TOTAL DETTES DIVERSES		
Charges constatées d'avance	356 941	96 294			
	-----	-----			
TOTAL. DISPONIBILITES et DIVERS	3 003 293	3 596 657	• <u>DETTES</u>	3 988 686	
<u>ACTIF CIRCULANT</u>	4 089 393	5 022 873			
TOTAL	11 493 275	12 110 426	TOTAL	11 493 275	12 110 426



ENSEMBLE

pour la **PRÉVENTION**
et la **SANTÉ AU TRAVAIL**
en Saône-et-Loire

Siège Social de l'Association MT71 :

Adresse : 15 Rue Gabriel Lippmann - 71 100 Chalon-sur-Saône

Tél : 03 85 97 29 00

SIRET : 778 562 843 00285 - Code APE : 8621 Z